Image not found or type unknown

# PB DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Par **missy**, le **15/09/2009** à **11:53**

Bonjour,

J'ai souscrit à une assurance auto en janvier 2009 et j'ai opté pour le prelevement automatique soit un montant de 20 €.
Mon courtier se rend compte que les prelevements n'ont pas été activés jusqu'à ce jour. Suis je en droit de payer ces arrierés? quels sont mes recours sachant que j'ai un autre véhicule assuré chez lui.

En vous remerciant d'avance

cdlt,

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés